MRC lesBasques

Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (2023-2030) Rapport annuel 2025

Rédaction :

Co-éco

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
1650 rue de la ferme, la Pocatière, G0L 1W0

INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC des Basques a été adopté le 30 août 2023 et est entré en vigueur à la même date.
Le rapport annuel présente les actions prévues au PGMR et indique l'état d'avancement de chacune d'elles.

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 1 :					
1	Sensibiliser et outiller tous les secteurs sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire.	MRC Municipalités	**A.** Prévoir annuellement différentes actions d'ISÉ : rencontres citoyennes, dépliants de sensibilisation, publicités dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux, articles dans les bulletins municipaux, etc. couvrant les sujets définis en « contexte ».	**En continu**	Nb outils distribués Nb apparitions médias (8) Nb rencontres citoyennes (8)	Agent de sensibilisation sur le bac bleu au marché noël de Trois Pistoles Chroniques mensuelles (11) sur la GMR dans journal l'Horizon, les bulletins municipaux et Facebook Distribution de documents de sensibilisation aux citoyens
			B. Prévoir une patrouille verte estivale. Définir les objectifs avec le comité GMR, couvrant les sujets listés en contexte.	**En continu**	Nb patrouilles organisées (8)	Organisée lorsqu'un employé estival est disponible, pas de brigade en 2025.
			C. Organiser une campagne auprès des propriétaires de multilogements ainsi que les locataires pour améliorer la participation au tri et les outiller au besoin.	**2024, 2026, 2028**	% propriétaires rejoints (90 %)	Porte-à-porte (263 portes): distribution outils bac bleu
			D. Organiser des activités de sensibilisation dans les écoles.	**En continu**	Nb d'activités de sensibilisation organisées (8)	Programme Carbone Scol'ERE dans 4 classes de la MRC
			E. Maintenir une ligne-info pour les citoyens.	**En continu**	Ligne-info active 5 jours par semaine (oui)	Ligne info-TRI pour les citoyens (Co-éco)
			F. Informer en continu les citoyens sur le coût de gestion des différentes matières.	**En continu**	Nb publications sur les coûts (8) Nb municipalités informant les citoyens sur les coûts (11)	Reporté en raison des nombreux changements en cours.
2	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les résidus de CRD lors de l'émission de permis des secteurs résidentiels, ICI.	MRC Municipalités	**A.** Tous les printemps, s'assurer que les municipalités incitent à une meilleure gestion des résidus CRD via les bulletins municipaux.	**En continu**	Nb municipalités ayant fait une publication (11)	Reporté en raison des nombreux changements en cours.
			B. Tous les printemps, s'assurer que les inspecteurs vont remettre le dépliant informatif à tous les demandeurs de permis de CRD.	**En continu**	% d'inspecteurs municipaux distribuant le dépliant (100 %)	Reporté en raison des nombreux changements en cours
3	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques.	MRC Municipalités	**A.** Produire une stratégie de communication pour améliorer la connaissance des municipalités et des propriétaires de résidences isolées sur les obligations reliées à ces installations.	**2027**	Stratégie élaborée (oui) Stratégie déployée (oui)	N/A
			B. Distribuer aux propriétaires d'installations septiques un dépliant informatif.	**2023 2027**	% de résidences isolées ayant reçu le dépliant (90 %)	Guide pratique pour les propriétaires d'installations septiques résidentielles fait 2023, suite en 2027.
4	Améliorer le tri des matières résiduelles dans les îlots de tri dans les lieux publics.	Municipalités	**A.** Dresser un inventaire des îlots de tri présents dans les municipalités.	**2024**	Inventaire (oui)	Réalisé 2024
			B. Analyser les cas de contamination aux îlots pour dégager des tendances.	**2025**	Audit visuel (oui)	Non priorisé pour le moment dû à tous les changements en cours.
			C. Sensibiliser les citoyens en vertu du portrait réalisé à l'étape précédente.	**2026-2029**	Portrait diffusé (oui)	N/A

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 2 :					
5	Maintenir et promouvoir les services de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures d'érablières sur le territoire.	MRC	**A.** Au mois de mai, informer les acériculteurs des services existants à la Régie du Témiscouata pour gérer leurs tubulures via la fédération et les bulletins municipaux.	**En continu**	Communication envoyée par la fédération (8) % des municipalités visées ayant publié (100 %) Qté plastique récupérée (hausse)	Non priorisé pour le moment dû à tous les changements en cours.
			B. Au mois de mai, informer les agriculteurs des services existants pour recycler leurs plastiques agricoles via l'UPA et les bulletins municipaux.	**En continu**	Communication envoyée par l'UPA (1/an) % municipalités visées ayant publié (100 %) Qté plastique récupérée (hausse)	Non priorisé. La nouvelle REP sur le plastique agricole et sa gestion par point de dépôt a demandé de l'adaptation vu la collecte qui avait cours dans la MRC depuis de nombreuses années.
			C. Poursuivre l'implication de la MRC au sein du comité bas-laurentien sur les plastiques agricoles.	**2023-2025**	Participation au comité (oui)	Non priorisé pour le moment dû à tous les changements en cours.
6	Améliorer le service d'écocentre de manière continue.	MRC	**A.** Rencontrer régulièrement le gestionnaire de l'écocentre pour évaluer le service et solutionner les enjeux.	**En continu**	Nb de rencontres (8)	Rencontres effectuées par Co-éco annuellement.
			B. Offrir de la formation continue aux employés.	**2023 2025 2027 2029**	Nb formations offertes aux employés (4)	Formation annuelle effectuée par Co-éco.
			C. Améliorer le fonctionnement du site tel que défini dans le projet de réaménagement de l'écocentre décrit en contexte.	**2023**	Augmentation quantité de CRD gérée (oui) Affichage facilitant la fluidité (oui)	Réalisé 2024.
			D. Augmenter la limite d'utilisation gratuite pour les citoyens (actuellement 3 remorques par année) à partir du renouvellement du contrat en 2025.	**2025**	Analyse effectuée Solution implantée	Réalisé, pas de limite de quantité pour les citoyens. Nouveaux enjeux créés par cette situation, la MRC explore les pistes de solutions.
			E. Informer les citoyens et entrepreneurs des nouveaux services disponibles.	**2024-2025**	% des entrepreneurs mis au courant de la solution (90 %)	Réalisé 2024.
			F. Trouver une solution de proximité pour améliorer la desserte du haut-pays du territoire des Basques.	**2024-2025**	Amélioration de la desserte du haut-pays (oui)	Reporté 2027-2028.

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 2 :					
7	Réduire les encombrants valorisables de la collecte des rebuts.	MRC	**A.** Organiser une chasse au trésor entre voisins avant la collecte des encombrants.	**2024-2029**	Nb municipalités participantes (7)	Idée explorée puis abandonnée. Les ressources ont été réattribuées pour soutenir d'autres actions de réemploi.
			B. Étudier les différents modes de collecte des encombrants utilisés par d'autres MRC et appliquer une solution lors du prochain appel d'offres pour diminuer l'enfouissement.	**2023-2024**	Solution appliquée pour éviter l'enfouissement des encombrants réemployables/valorisables (oui) Qté enfouie à la saison des encombrants (baisse)	Reporté, prochain appel d'offres.
			C. Informer les citoyens des débouchés de réemploi qui existent par un répertoire sur le site web de la MRC et en ajoutant la liste des options de valorisation à la lettre informant de la collecte des gros rebuts.	**En continu**	Répertoire créé (oui) Information ajoutée à la lettre annuelle (oui)	Réalisé, répertoire 2024, document envoyé par publipostage 2025.
			D. Travailler de concert avec le milieu pour assurer le maintien d'au moins un service de réemploi de meubles et électroménagers sur le territoire.	**2024-2029**	Discussions avec les organismes ou entreprises qui œuvrent dans le réemploi (7)	Réalisé, conteneur de réemploi à l'écocentre de trois pistoles.
8	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières en place afin de réduire les coûts, d'améliorer les taux de recyclage et de limiter le transport.	MRC	**A.** Lors du prochain appel d'offres, intégrer les éléments de solutions retenus à la mesure 7b et 15b (coût intégré à ces mesures).	**2024**	Solutions pour les saisonniers (oui) Solution pour les encombrants (oui)	Collecte des matières récupérables 2024, sinon, reporté prochain appel d'offres.
			B. En prévision du prochain appel d'offres, évaluer l'ajout d'une technologie permettant d'améliorer les données sur la participation et les matières collectées et d'optimiser les parcours.	**2024**	Technologie adoptée (oui, si le coût n'est pas prohibitif)	Reporté, prochain appel d'offres.
			C. Encourager les municipalités des zones urbanisées à organiser une collecte groupée de résidus verts à l'automne.	**2024**	Nb municipalités avec une solution pour les résidus verts (2)	Suspendue, MRC publicise l'herbicyclage et le feuillicyclage sinon, citoyens acheminent à l'écocentre de Trois-Pistoles. Il y a des enjeux plus prioritaires.
9	Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire.	Municipalités	**A.** S'assurer du maintien des services existants pour la récupération des RDD.	**2025** **2029**	Nb points de dépôt 2027 (au moins égal à 2019)	
			B. Augmenter le nombre de points de dépôt pour les électroniques et ampoules, lampes fluocompactes et tubes fluorescents.	**2024**	Nb points de dépôts par matière (2)	Reporté 2026.
			C. Produire un document d'information pour faire connaître les points de dépôt.	**2027**	Production et diffusion du document (oui)	N/A
10	Stimuler et soutenir l'organisation d'événements de réemploi.	MRC	**A.** Soutenir au moins 2 événements au cours de l'application du PGMR. Par exemple : café de réparation, chasse au trésor des encombrants des voisins, troc-tes-trucs, etc. Le budget peut être concentré sur deux événements ou octroyé annuellement, en fonction des initiatives d'intérêt.	**2024-2029**	Nb activités de réemploi soutenues (2)	Événement de réemploi Maison le Puits Trois Pistoles soutenue de différentes manières, celui-ci a toutefois été reporté à 2026.

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 3 :					
11	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire pour améliorer leurs performances.	MRC	**A.** Contacter les écoles et les services de garde pour connaître leur degré d'avancement en GMR et identifier les enjeux.	**2023**	% d'écoles rejointes (100 %)	Reporté dû aux nombreux changements en cours.
			B. Identifier tous les autres ICI qui ne participent pas au tri à 3 voies et entrer en contact avec eux pour identifier les enjeux.	**2023**	Nb ICI ne participant pas au tri à 3 voies (à venir) % des ICI visé qui ont été contractés (100 %)	En parti réalisé en 2024 en vue de l'implantation de la collecte sélective modernisée.
			C. Relancer annuellement les ICI identifiés en A et B et leur offrir du soutien personnalisé.	**2024-2029**	% d'écoles participant au tri à 3 voies (hausse) % d'autres ICI participant au tri à 3 voies (hausse)	Reporté à 2026.
			D. Faire le suivi annuel des entreprises utilisant des conteneurs à matières organiques pour assurer la participation continue et solutionner les enjeux.	**En continu**	% ICI utilisant activement leur conteneur (100 %)	Réalisé en continu.
12	Aider les municipalités à créer des incitatifs pour encourager la participation à la réduction et au tri.	MRC Municipalités	**A.** Promouvoir les résultats du projet pilote sur la tarification utilisateur-payeur et inciter les autres municipalités à en adopter une, similaire ou visant uniquement le 2e bac à déchets.	**En continu**	Qté déchets par municipalité (baisse) % des municipalités adhérentes (6/11)	Reporté dû aux nombreux changements en cours.
			B. Communiquer aux citoyens la directive de la MRC concernant le 2e bac à déchets résidentiel.	**2023 2025 2027 2029**	Nb publications effectuées (4) Nb canaux de communications utilisés (3)	Réalisé.
			C. Proposer aux municipalités une réglementation qui favorisera la gestion « in situ » des résidus verts et viser son adoption dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du PGMR.	**2024**	Réglementation proposée (oui) Nb municipalités l'ayant adoptée (11)	Non réalisé, reporté 2026.
			D. Proposer aux municipalités une réglementation obligeant les propriétaires d'immeubles commerciaux ou les promoteurs de projets immobiliers à prévoir des espaces pour des conteneurs et viser l'adoption dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du PGMR.	**2024**	Réglementation proposée (oui) NB de municipalités l'ayant adoptée (5)	Discuté dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.
13	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi et d'amélioration du tri dans les bureaux municipaux et la MRC.	MRC Municipalités	**A.** Réaliser un sondage auprès des municipalités pour vérifier si elles utilisent encore des articles à usage unique (dosettes, verres et bâtonnets à café, sachets de sucre, assiettes de styromousse lors d'événements tenus aux bureaux municipaux et à la MRC).	**2025**	% des municipalités ayant répondu (100 %)	Réalisé, sondage envoyé aux 11 municipalités
			B. Soutenir les municipalités dans leurs efforts de réduction à la source au sein des bâtiments municipaux et de la MRC.	**2025**	Nb municipalités ayant réduit l'usage unique dans les bâtiments municipaux (9/11)	Reporté 2026.
			C. Encourager les municipalités à promouvoir une réduction à la source et un meilleur tri des déchets lors d'événements ayant lieu sur leur territoire.	**2027**	Nb municipalités incitant à la réduction à la source lors des événements (5) Nb municipalités incitant au tri à 3 voies lors des événements (9)	N/A
			D. Vérifier les besoins des événements du territoire pour le prêt de mobilier de tri et répondre aux besoins dans la mesure du possible.	**2026**	% des organisateurs d'événements contractés (100 %) % des enjeux solutionnés (70 %)	N/A

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 3 :					
14	Travailler de concert avec les municipalités pour mettre en œuvre la réduction des bannissements des plastiques à usage unique.	MRC	**A.** Définir une stratégie de remplacement des articles visés par le règlement national qui sera gagnante pour le territoire.	**2023**	Stratégie adoptée (oui)	Reporté, attente de la stratégie provinciale.
			B. Accompagner les organismes, les entreprises et les municipalités dans la transition vers la réduction des plastiques annoncée par le gouvernement.	**2024-2025**	% ICI informés (90 %) % ICI accompagnés (100 % de ceux en faisant la demande) Nb de municipalités donnant l'exemple (9/11)	Réalisé 2023, la suite est reportée – attente de la réglementation fédérale et de la stratégie provinciale.
15	Travailler de concert avec les municipalités pour améliorer la desserte des habitations saisonnières.	Municipalités	**A.** Dans les zones saisonnières non accessibles aux camions, ajouter des points de dépôt communautaires.	**2023**	Points de dépôt ajoutés (oui)	Reporté, 2029 avec nouvel appel d'offre.
			B. Dans les zones saisonnières accessibles aux camions, sonder la population, proposer des options de collectes de matières valorisables supplémentaires pour répondre aux besoins. Suggérer aux municipalités un mode de tarification utilisateur payeur pour ce service.	**2024**	Collectes supplémentaires si besoins nommés par les saisonniers (oui) Surcoût appliqué selon le principal utilisateur-payeur (oui)	Reporté, 2029 avec nouvel appel d'offre.
			C. Continuer de distribuer des documents de sensibilisation pour la bonne gestion des matières résiduelles destinés à la population saisonnière en collaboration avec les propriétaires de résidences secondaires et les municipalités.	**En continu**	Nb propriétaires collaborant (à venir) Nb dépliants distribués (à venir)	Reporté dû aux nombreux changements en cours.
16	Aider les municipalités à assurer la recyclabilité et le recyclage des boues d'étangs aérés.	Municipalités	**A.** Tenir un registre de la destination des boues d'étangs aérés (MRC avec la collaboration des municipalités) et assurer le recyclage des boues dont la qualité le permet.	**En continu**	Sondage – destination des boues (7) Boues recyclées (100 % de celles dont la qualité le permet)	Non réalisé, étant donné les nombreuses autres priorités.
			B. Faire connaître les bonnes pratiques de gestion des boues.	**2024** **2027**	Tenue de rencontres d'information (2) Tonnage des boues enfouies (baisse)	N/A
17	Soutenir les municipalités dans la mise en place d'une réglementation sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques conformément au Q-2, R.22.	MRC Municipalités	**A.** Poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités pour que les inventaires soient finalisés.	**2027**	Nb municipalités dont l'inventaire est terminé (11)	N/A
			B. Informer les municipalités des aides financières disponibles afin de mettre aux normes les installations.	**2023**	Vérification des aides disponibles (chaque année) Tenue d'une rencontre d'information (1)	Réalisé.
			C. Présenter aux municipalités des scénarios de prise en charge ou de suivi de la vidange des fosses septiques permettant de favoriser le recyclage des boues.	**2026**	Tenue d'une rencontre d'information (1)	N/A
			D. Le cas échéant, proposer l'adoption d'un règlement sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques.	**2027**	Règlement proposé (oui) Nb municipalités ayant adopté le règlement ou appliquant le Q-2, r.22 (5)	N/A

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 4 :					
18	Informer les employés et élus municipaux de leurs performances en gestion des matières résiduelles et organiser des séances d'échange et d'information sur le GMR.	MRC	**A.** Préparer un bilan de performance et l'envoyer aux municipalités annuellement.	**En continu**	Bilan de performance envoyé (8)	En continu.
			B. Organiser au moins 2 séances d'échange durant l'application du PGMR.	**2024 2026**	Séances organisées (2)	N/A
19	Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion	MRC	**A.** Participer aux différents comités de réflexion sur des sujets spécifiques et au comité d'échange régional en gestion des matières résiduelles.	**En continu**	Participation aux comités régionaux en GMR (100 % des comités pertinents)	Comité GMR de l'Est-du-Québec, 4 rencontres.
20	Participer aux efforts qui visent à trouver des alternatives à l'enfouissement pour les textiles usagés.	MRC	**A.** Aider les organismes de réemploi de vêtements de la MRC à participer aux actions entreprises par le comité textile.	**2025 2026**	Nb rencontres de concertation avec les acteurs locaux du textile (2) Qté estimée de textile enfoui (baisse)	Réalisé, la MRC a soutenu l'organisation de l'événement de maillage bas-laurentien nommé « De fils en fibres : tissons notre territoire ! » ayant eu lieu sur le territoire de la MRC. Organisé par le chantier "Se vêtir" de Fab région.
			B. Soutenir l'organisation des solutions locales si des avenues sont identifiées.	**2027-2029**		Réalisé, soutient au projet d'éco-atelier de la maison Le Puits (la friperie locale) qui réutilise des résidus textiles pour confectionner de nouveaux accessoires.
21	Favoriser la création, le maintien et l'essor des organismes de réemploi.	MRC	**A.** Créer un comité avec l'écocentre et les organismes et entreprises de réemploi afin de favoriser la réutilisation des biens.	**2025**	Canal d'échange établi entre les acteurs (oui) Qté de biens réemployés (hausse)	Annulé. Les acteurs de réemploi ont changé depuis la rédaction du PGMR. Le conteneur de réemploi de l'écocentre est désormais géré par la MRC et la Maison le Puits a effectué une transition vers un projet de plus grande envergure. Ce comité n'est plus utile.
			B. Encourager la création d'organismes de réemploi et les accompagner pour aider à pérenniser les activités.	**En continu**	Nb organismes accompagnés/soutenus (8) Nb organismes en activité (hausse)	Réalisé, Maison le Puits.
			C. Promouvoir les services offerts par les organismes de réemploi.	**En continu**	Répertoire créé (oui) Répertoire diffusé (8 sur au moins 2 plateformes)	Réalisé, mention sur le calendrier de collecte et sur le site web de la MRC.

NO	MESURES	Responsables	Moyens de réalisation	Échéance	Indicateurs (Résultats attendus)	AVANCEMENT/COMMENTAIRES 2025
	Orientation 5 :					
22	Réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel et des ICI assimilables.	MRC	**A.** Réaliser une étude de caractérisation avant le prochain PGMR. Rester à l'affût des opportunités pour la réaliser plus tôt.	**2029**	Caractérisation effectuée (oui)	N/A
23	Faire le suivi mensuel des quantités envoyées aux lieux de traitement par la MRC.	MRC	**A.** Compiler les tonnages de déchets, des matières recyclables et des matières organiques de la collecte municipale et des ICI.	**En continu**	Fichier de suivi mis à jour sur une base mensuelle pour la durée du PGMR (oui)	Réalisé annuellement
24	Faire le suivi annuel des boues municipales, des remboursements reçus du gouvernement.	MRC	**A.** Tenir un registre annuel de la quantité de boues de fosses septiques vidangées et du fournisseur de service.	**En continu**	Fichier de suivi mis à jour sur une base annuelle pour la durée du PGMR (oui)	Non réalisé, étant donné les nombreuses autres priorités.
			B. Tenir un registre annuel de la quantité de boues d'étangs aérés vidangées et recyclées et du fournisseur de service.	**En continu**		
			C. Compiler les montants reçus annuellement pour la compensation sur la collecte sélective (RQ) et les redistributions des redevances à l'enfouissement.	**En continu**		

11/06/2026